



Heures que je dois au patron

Par **Youngy**, le **07/04/2022** à **18:37**

Bonjour, alors je ne trouve pas de réponses à mon problème....que voici, je bosse à temps partiel en cdi dans un commerce textile. Je suis avec mon patron qui me fait partir 1/2heure ou 1 heure plus tôt quand il n'y a pas de monde. Donc, je lui dois des heures en plus. Il m'a dit que je suis à disposition de l'entreprise. Les heures supplémentaires, il n'en veut pas, donc, quand il s'absente c'est moi qui lui redonne les heures supplémentaires quand il m'a fait partir plus tôt...Est ce légal? Merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **07/04/2022** à **18:58**

Bonjour,

Non, ça ne l'est pas...

Votre employeur est tenu de respecter le contrat de travail et donc de vous fournir du travail pour l'horaire prévu. S'il ne le fait pas, il est malgré tout obligé de vous verser le salaire prévu. Les heures perdues par la volonté de l'employeur ne sont pas à récupérer...